

Où que se tourne le regard, la forêt paraît occuper l'espace du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Il est le deuxième Parc le plus boisé de France, avec une couverture forestière qui représente plus de 60 % du territoire. La couverture forestière est diversifiée, allant du douglas au chêne vert. 65 % des forêts du Haut-Languedoc sont privées. 18 % de la surface sont détenus par 82 % des propriétaires de moins de 4 ha.

La filière bois représente près de 2000 emplois sur le territoire du Parc naturel régional.

La forêt du Haut-Languedoc présente aussi une grande richesse environnementale : 76 % de la surface du Parc sont classés en ZNIEFF, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. La charte forestière du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (2009 - 2015) rassemble les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, les agences de l'Hérault et interdépartementale Aveyron / Lot / Tarn / Tarn et Garonne de l'Office national des forêts (ONF), les syndicats des propriétaires forestiers de l'Hérault et du Tarn, les associations départementales des maires de l'Hérault et du Tarn, l'association départementale des communes forestières de l'Hérault et celle du Tarn.

Cette démarche collective, élaborée après une large concertation entre tous les acteurs socio-économiques - entreprises, propriétaires, élus, coopératives, chasseurs, agriculteurs, syndicats, associations, habitants - vise à atteindre une gestion durable de la forêt dans tous ses usages.

Économie locale : du granit estampillé « Parc naturel régional du Haut-Languedoc »

Entre Castres et les Monts-de-Lacaune, le Sidobre est un monde de boules rocheuses, de carrières et de blocs taillés. La pierre omniprésente est devenue un atout économique. Aujourd'hui, la filière granit dans le Sidobre est de classe mondiale. Le

Lors de la réunion en séance publique du jeudi 10 novembre, le Conseil général a décidé à l'unanimité d'approuver la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc dans l'ensemble de ses dispositions, d'approuver les statuts du syndicat mixte de gestion et de renouveler l'adhésion du Conseil général à celui-ci.

une expérimentation dans plusieurs établissements, l'association Régal d'Oc a été créée le 14 septembre 2010,

local (vignes, légumes, produits commerciaux simples, sains et directs. En réduisant les intermédiaires, on valorise

de produits (viandes, produits laitiers, fruits et légumes, épicerie...).

dallage des champs Élysées et celui de l'aéroport de Francfort font partie des réalisations modernes d'envergure en granit du Sidobre. Afin de concilier l'activité économique liée à l'extraction du granit du Sidobre et la qualité de ses paysages emblématiques, un « Plan du Parc pour le Sidobre » a été élaboré dès 1999 dans le cadre de la première charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ce plan définit, au sein du massif, les secteurs paysagers à préserver, les cours d'eau à protéger et les zones dédiées à l'activité d'extraction et de taille du granit. Ce plan fait partie intégrante de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Le dialogue entre carrières du Sidobre et Parc naturel régional du Haut-Languedoc est donc ancien.

Pratiques éco-responsables

Aujourd'hui, le granit du Sidobre bénéficie même de la marque « Produit du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ». Cette marque est un gage de pratiques d'exploitation du granit éco-responsables. Elle assure que l'exploitation de la pierre du Sidobre tient compte des enjeux environnementaux et paysagers définis par la charte du territoire du



Parc naturel régional du Haut-Languedoc. En demandant cette marque, les carrières du Sidobre ont bien compris tout son intérêt sur le plan marketing. Elle leur permet de valoriser des pratiques environnementales lorsqu'elles vont au-delà des exigences réglementaires par la commission permanente pour le Sidobre. La marque « Produit du Parc naturel régional du Haut-Languedoc » est vue par les carrières eux-mêmes comme un atout dans la recherche de nouveaux marchés, notamment localement, et en particulier dans le cadre de commandes publiques. Dans le cadre de la démarche de marque « Produit du Parc naturel régional du Haut-Languedoc », des bilans carbone® des carrières ont été dressés. Cela permet aux carrières de valoriser leur démarche éco-responsable à travers leurs candidatures à des commandes publiques. Le Parc naturel régional a pris en charge financièrement ces bilans carbone®. ■

À Avène, les laboratoires Pierre Fabre participent au développement économique du territoire du Parc.

La Station thermale d'Avène dispose, dans un environnement préservé sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, d'un centre de cure thermale entièrement dédié à la dermatologie et au traitement des affections cutanées. La renommée mondiale de la qualité et de l'efficacité de son eau thermale et de ses soins de la peau est historique : la station thermale d'Avène est reconnue d'utilité publique depuis 1874.

En outre, les Laboratoires Pierre Fabre viennent d'achever les travaux d'extension de leur site de production d'Avène. 4 000 m² supplémentaires sont venus révolutionner le fonctionnement de ce site, conçu en 1992 pour produire 2 millions d'unités et qui en sort aujourd'hui 60 millions par an.

La Voie verte du Haut-Languedoc « Passa Pais » assure la continuité de l'axe de la Voie verte AL. Elle constitue le maillon traversée du Tarn à Labastide-Rouairoux, prolonge dans l'Hérault Bédarieux, via le Jaur et de l'Orb.

Les travaux d'aménagement cet axe voué aux doux, ont fait l'objet d'une concertation concertée en Conseil général. Le Parc, il a en charge la mise en place de cette voie pour créer une nouvelle dynamique et une nouvelle découverte des patrimoines, culturels qui font de la singularité du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.